



# POUVOIR D'ACHAT

## PRIME DÉFISCALISÉE ET EXONÉRÉE DE CHARGES SOCIALES



**La CFDT est officiellement le premier syndicat en France dans le privé et le public**

**C'est aussi le premier syndicat des cadres**

**Elections CSE en 2019**

**Pour poser des questions en instance DP ou CHSCT, sur vos salaires ou vos conditions de travail.**

**Ecrivez-nous**  
[cfdtadecco@outlook.fr](mailto:cfdtadecco@outlook.fr)



[www.facebook.com/cfdtadecco/](https://www.facebook.com/cfdtadecco/)

Dès l'annonce de la possibilité pour les entreprises de verser une prime dite de pouvoir d'achat, exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts, vos représentants CFDT ont écrit à la Direction d'Adecco afin de leur demander de mettre en place le versement de cette prime.

Il semble que nous avons été entendus car quelques jours après notre demande, Adecco annonçait comme quelques autres grands groupes en France le versement d'une prime exceptionnelle sous certaines conditions de présence et de revenus.

Sont concernés les salariés permanents, les salariés intérimaires, ainsi que les CDI intérimaires.

Les salariés intérimaires devront être liés par un contrat de travail au 31 décembre 2018, ce qui sera limitant pour beaucoup, compte tenu de la particularité de notre profession et le fait que de nombreuses entreprises utilisatrices préfèrent ne pas avoir à rémunérer les ponts.

Les montants pourront aller jusqu'à 700€. Nous regrettons une nouvelle fois qu'une grande partie des équipes ne soit pas concernée. Beaucoup trop de salariés permanents et intérimaires se trouvent dans une situation de précarité en travaillant chez Adecco.

Nous avons encore du pain sur la planche, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS.

Pour une information objective, sur l'actualité de votre entreprise ou recevoir nos mises à jour juridiques, pour avoir les coordonnées des élus CFDT.

Connectez-vous sur notre site : [www.cfdt-adecco.fr](http://www.cfdt-adecco.fr)